

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021.

### INFORMATIONS

#### **A. Environnement - Villes et Villages Fleuris**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris, le jury régional a décidé de maintenir la Commune de Freyming-Merlebach dans son classement « **Villes et Villages Fleuris – 3 Fleurs** ». Il félicite l'ensemble des acteurs de cette réussite et tout particulièrement le service horticole pour son dévouement et le travail fourni.

#### **B. Exercice du droit de préemption**

Par arrêté n° 2021/25 du 12 juillet 2021 et conformément à la délibération du 25 mai 2020, point 13 déléguant au Maire l'exercice du droit de préemption, la Ville s'est portée acquéreur par voie de préemption du bien cadastré :

Section 16 parcelles 704 /139 ,706 /594 ,707 /701 et 709/544

Section 20 parcelles 956 /954 ,960 /955.

Soit une superficie totale de 2029 m<sup>2</sup>, propriété de la SCI Caroline.

La vente se fera au prix principal de 230 000 € figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner n° 05724021-0079. Ce prix est égal à l'estimation réalisée par les services fiscaux des Domaines.

L'acquisition de ce bien estimé comme îlot stratégique dans la valorisation de l'Espace Condorcet permettra de résoudre le problème de flux d'accès vers les rues commerçantes, les problèmes de stationnement à proximité du centre-ville, de l'école et de l'église.

Elle permettra de répondre au programme « Petites Villes de Demain » et à la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain.

#### **C. RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022**

M<sup>me</sup> Francine KOCHEMS, Adjointe, expose :

##### **1) MESURES DE LA CARTE SCOLAIRE 2021-2022**

*Ecole maternelle LA CHAPELLE*

- Retrait d'un poste et dédoublement de la grande section

##### **2) NOUVEAUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT**

- M<sup>me</sup> LELLINGER Véronique – Principale du Collège Claudie HAIGNERÉ

### 3) EFFECTIFS

ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES 2021/2022	VARIATION ÉLÈVE PAR RAPPORT 2020/2021	NOMBRE DE CLASSES
<i>MATERNELLE</i>			
Saint-Exupéry	73	2	3
Cuvelette	70	11	3
Hochwald	57	7	2
Sainte-Barbe	41	-9	2
Centre	50	2	2
Arc-en-Ciel	49	11	2
La Chapelle	85	-9	5
Total	425	15	19
<i>ELEMENTAIRE</i>			
Mixte Saint-Exupéry	193	-2	11
Élie Reumaux	159	-4	7
Marcel Pagnol	209	7	12
La Chapelle	152	8	9
Total	713	9	39
<i>ENSEMBLE SCOLAIRE ANTOINE GAPP</i>			
Maternelle	53	-2	2
Élémentaire	134	3	5
Collège	154	4	7
Total	341	5	14
Collège Claudie HAIGNERÉ	538	12	
Lycée P.R. "P. et M. Curie"	501	-18	
Lycée P. Cuvelette	131	25	
Total Général	2 649	48	

### 4) TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

#### École Élie Reumaux :

- Réparation des portes vitrées du sas d'accès (octobre 2021)
- Mise en peinture de deux salles de classe
- Mise en place d'un portillon électrique

#### Maternelle HOCHWALD :

- Éléments d'éclairage toiture
- Travaux de remplacement des menuiseries de la salle de repos (octobre 2021)
- 1 portable HP
- Achat de couchettes
- Remplacement sonnette dans les 2 classes

#### École Marcel Pagnol :

- Installation d'un portier vidéo
- Remplacement du revêtement des paliers du 1<sup>er</sup> étage (octobre 2021)
- Mise en place de 4 stores (en cours de réalisation)
- Mise en peinture du couloir

#### École Saint-Exupéry :

- Remplacement du vase d'expansion
- Installation d'un panneau d'affichage (en cours de réalisation)

École mixte La Chapelle :

- Réparation de revêtement de sol (octobre 2021)
- Confection d'étagères (octobre 2021)
- Achat d'un tableau et mobilier

Maternelle Chapelle :

- Remplacement des portes de sortie sur cour (octobre 2021)
- Remplacement de revêtements de sols (octobre 2021)

Maternelle Sainte-Barbe :

- Remplacement du revêtement de sol sous le jeu extérieur (octobre 2021)

Maternelle Arc-en-Ciel :

- Fourniture et pose d'un garage préfabriqué
- Achat de mobilier
- Adaptation des sanitaires des enfants
- Achat d'un aspirateur

Maternelle du Centre :

- Achat d'un aspirateur

Maternelle CUVELETTE :

- Remplacement du lave-linge

## 5) DÉROGATIONS SCOLAIRES 2021/2022

◆ *Enfants de FREYMING-MERLEBACH sollicitant une dérogation de secteur scolaire :*

- maternelle : 19 demandes accordées
  - élémentaire : 7 demandes accordées
- 26

◆ *Enfants de FREYMING-MERLEBACH sollicitant une dérogation hors de la commune :*

- maternelle : 11 demandes accordées
  - élémentaire : 6 demandes accordées
- 17

◆ *Enfants de l'extérieur sollicitant une dérogation pour les écoles de la ville :*

- maternelle : 6 demandes accordées
  - élémentaire : 2 demandes accordées
- 8

## 6) SURVEILLANCE DES ÉCOLES

a) Par les gardiens des écoles

- mixte et maternelle Saint-Exupéry : M. HECTOR Justin
- mixte Élie Reumaux : M. KLEIN Didier
- mixte Marcel Pagnol : M. MULLER Luc
- mixte et maternelle La Chapelle : M. HAMMAN Martin

b) Par la police municipale

- l'Ensemble Scolaire Antoine GAPP - journallement
- un roulement se fait sur tous les établissements scolaires

## ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget n° 2
2. Création d'un budget annexe « Lotissement de la Chapelle »
3. Transmission dématérialisée des actes pour le contrôle de légalité – Adoption de l'avenant n° 2 à la convention avec la Préfecture de la Moselle
4. Adoption d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section 16 n° 624 sise rue Eugène Kloster
5. Adoption d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour le renouvellement du réseau électrique basse tension rue Reumaux
6. Adoption d'une convention tripartite entre la Ville, ENEDIS et l'Action Sociale du Bassin Houiller pour l'entretien des façades du poste de distribution publique d'électricité rue du Lièvre
7. Adoption d'une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc d'éclairage public avec la SOREGIES fixant le montant de rachat des certificats d'Economie d'Energie pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021
8. Adoption d'une convention constitutive du groupement de commandes avec ENEDIS pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés rues de la Chapelle et Impasse des Alouettes
9. Concession d'aménagement du Parc à Bois – Adoption d'une convention d'occupation du Domaine Public pour l'installation d'un panneau publicitaire
10. Mainlevée de droit à la résolution et de restriction au droit de disposer grevant un immeuble sis 2 rue Pierre Curie
11. Mainlevée de servitudes grevant l'immeuble cadastré Commune de Rouhling Section 5 parcelles n°54 et 86
12. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Communautés Maghrébines de France – Fête de l'Aïd El Kébir
13. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association CIA Hochwald
14. Dénomination de la place cadastrée Section 3 n° 161, 167, 168, 256, 257, 259 et 455 ainsi que d'une fraction de la parcelle 280

\*\*\*\*\*

### **1. Décision modificative du budget n° 2**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité, *(se sont abstenus P. MIHELIC (procuration de J. MAROTTA) et A. THIRIET (procuration de S. ZIMMER))*

Décide d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget principal ci-annexée.

### **2. Création d'un budget annexe « Lotissement de la Chapelle »**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dans le quartier de La Chapelle, la Ville souhaite favoriser l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire en créant un lotissement d'une douzaine de parcelles situées entre les rues d'Alger, de Saint-Etienne et l'impasse de Hochwald.

Toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et

de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans des budgets annexes spécifiques.

Il est par conséquent nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

Il est proposé de dénommer ce lotissement « Lotissement de La Chapelle ».

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la Ville. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ces lotissements est celle de l'inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partis des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Par ailleurs, chaque budget annexe devra faire l'objet d'une demande de N° de Siret auprès des services de l'INSEE.

Dès lors que les opérations de lotissements seront terminées, le budgets annexe du lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques des lotissements (équipements, VRD). Les réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité hors éclairage public seront transférés auprès des concessionnaires respectifs (Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et les Régies de l'Eau et d'Electricité).

Le budget annexe « Lotissement de La Chapelle » retracera toutes les écritures comptables associées à ces opérations d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Où l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'approuver la création du budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « Lotissement de La Chapelle »,
- de préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- d'opter pour le régime de TVA à 20 % conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- de demander un numéro de Siret pour ce nouveau budget annexe auprès de l'INSEE,
- d'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- de préciser que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet des résultats issu de l'équilibre de ce budget,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses Adjoints délégués à signer tous les documents y relatifs.

### **3. Transmission dématérialisée des actes pour le contrôle de légalité – Adoption de l'avenant n° 2 à la convention avec la Préfecture de la Moselle**

Le Conseil municipal,

Vu la convention du 29 mars 2007 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat passée entre la Ville et la Préfecture de la Moselle,

Vu L'avenant n°1 à ladite convention, signé le 24 avril 2019,

Attendu que les marchés publics soumis au contrôle de légalité sont actuellement transmis à la Préfecture par la poste, entraînant des frais postaux importants et des délais de traitement rallongés,

il a été décidé de télétransmettre ces actes au contrôle de légalité.

Il est donc nécessaire de signer un avenant n°2 à la convention précitée, afin d'ajouter les Marchés Publics passés par la Ville à la liste des documents pouvant être télétransmis par ce moyen.

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Oùï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, ci-annexé,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**4. Adoption d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section 16 n° 624 sise rue Eugène Kloster**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Oùï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section 16 n° 624 sise rue Eugène Kloster, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**5. Adoption d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour le renouvellement du réseau électrique basse tension rue Reumaux**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Oùï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour le renouvellement du réseau électrique basse tension rue Reumaux, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**6. Adoption d'une convention tripartite entre la Ville, ENEDIS et l'Action Sociale du Bassin Houiller pour l'entretien des façades du poste de distribution publique d'électricité rue du Lièvre**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Oùï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention tripartite entre la Ville, ENEDIS et l'Action Sociale du Bassin Houiller pour l'entretien des façades du poste de distribution publique d'électricité rue du Lièvre, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**7. Adoption d'une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc d'éclairage public avec la SOREGIES fixant le montant de rachat des certificats d'Economie d'Energie pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Où l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc d'éclairage public avec la SOREGIES fixant le montant de rachat des certificats d'Economie d'Energie pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**8. Adoption d'une convention constitutive du groupement de commandes avec ENEDIS pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés rues de la Chapelle et Impasse des Alouettes**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Où l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes avec ENEDIS pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés rues de la Chapelle et Impasse des Alouettes, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**9. Concession d'aménagement du Parc à Bois – Adoption d'une convention d'occupation du Domaine Public pour l'installation d'un panneau publicitaire**

Le Conseil municipal,

Vu le Traité de concession d'aménagement signé entre la SODEVAM et la Commune le 22 mars 2016,

Vu le permis d'aménager N° PA 05724020, délivré par le Maire au nom de la Commune le 6 mai 2021,

Attendu que les parties se sont engagés à aménager le site du Parc à Bois, ancienne friche industrielle du bassin houiller de Lorraine, afin d'y créer un lotissement. Suite à l'obtention du permis d'aménager, la SODEVAM souhaite à présent entamer la phase de pré-commercialisation des terrains.

A cette fin, la Commune accepte de mettre à la disposition de la SODEVAM un terrain afin d'y installer un panneau publicitaire, moyennant une redevance annuelle d'un montant de 120 €.

Sur propositions conjointes des commissions de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 15 et 20 septembre 2021,  
Où l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,  
A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention d'occupation du Domaine Public, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**10. Mainlevée de droit à la résolution et de restriction au droit de disposer grevant un immeuble sis 2 rue Pierre Curie**

Le Conseil municipal,

Vu le courrier du 30 août 2021 par lequel Maîtres KUHN et MERCIER, Notaires à Saint-Avold, ont informé la Commune de l'existence d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer grevant la parcelle section 21 n° 585 sise 2 rue Pierre Curie inscrits au profit de la Commune de Freyming-Merlebach,  
Considérant qu'il y a lieu de consentir à la radiation de ces inscriptions,

Sur propositions conjointes des commissions de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 15 et 20 septembre 2021,  
Où l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,  
A l'unanimité,

Décide :

- d'accorder la mainlevée pure et simple du droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer grevant la parcelle section 21 n°585 sise 2 rue Pierre Curie inscrits au profit de la Commune de FREYMING-MERLEBACH en vue de la radiation entière et définitive de ces inscriptions au Livre Foncier,
- de donner pouvoir à tout clerc de l'étude notariale de Maîtres KUHN et MERCIER pour signer l'acte y relatif,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

**11. Mainlevée de servitudes grevant l'immeuble cadastré Commune de Rouhling Section 5 parcelles n°54 et 86**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 28 juin 2021, point 17,  
Vu le courrier du 8 mars 2021 par lequel Maître ROTH, Notaire à METZ, a informé la Commune de l'existence d'une servitude de pose de conduite d'eau chaude, d'accès, de passage et de maintien et d'une servitude de non aedificandi inscrite à son profit sur l'immeuble sis à ROUHLING cadastré Section 5 parcelles 54 et 86,  
Considérant qu'il y a lieu de consentir à la radiation de cette inscription,

Sur propositions conjointes des commissions de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 15 et 20 septembre 2021,  
Où l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,  
A l'unanimité,

Décide :

- d'abroger la délibération susvisée,



- d'accorder la mainlevée pure et simple d'une servitude de pose de conduite d'eau chaude, d'accès, de passage et de maintien et d'une servitude de non aedificandi grevant l'immeuble cadastré commune de Rouhling Section 5 parcelles 54 et 86 au profit de la Commune en tant qu'elle porte sur les parcelles sises à Freyming-Merlebach cadastrées section 19 numéros 1151, 1450/1150, 1451/1150, 1287/92, 812 et 772 et, en tant que de besoin, sur la parcelle cadastrée section 19 numéro 943, en vue de la radiation entière et définitive de cette inscription au Livre Foncier
- de donner pouvoir à tout cleric de l'étude notariale de Maître ROTH pour signer l'acte y relatif,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

## **12. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Communautés Maghrébines de France – Fête de l'Aïd El Kébir**

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des commissions de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 15 et 20 septembre 2021,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À la majorité, (*contre* : P. MIHELIC (procuration de J. MAROTTA) et A. THIRIET (procuration de S. ZIMMER))

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2875 € à l'Union des Communautés Maghrébines de France pour participation aux opérations relatives à la fête de l'Aïd el-Kébir 2021.

## **13. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association CIA Hochwald**

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2300 € à l'association CIA Hochwald pour l'acquisition de divers éléments de vaisselle.

## **14. Dénomination de la place cadastrée Section 3 n° 161, 167, 168, 256, 257, 259 et 455 ainsi que d'une fraction de la parcelle 280**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide de dénommer « **Place Charles Metzinger** » le parking de la Médiathèque. Ladite place sera alors composée des parcelles section 3 numéros 161, 167, 168, 256, 257, 259 et 455 ainsi que d'une fraction de la parcelle 280 pour sa partie située entre les habitations sises 14 et 18 rue Robert Schuman et alignée avec celles-ci.

## Décision modificative n°2

### Budget PRINCIPAL 2021

#### Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
77	774	Subventions exceptionnelles	0,00			25 200,00		Subvention centre de vaccination (1ere partie)
77	7788	Produits exceptionnelles divers	92 100,00			25 000,00		Recettes supplémentaires SOREGIES
73	7381	Droits de mutation	160 000,00			25 000,00		
74	74123	Dotation de solidarité urbaine	2 642 000,00			56 780,00		Montant notifié : 2 698 780 €
74	74127	Dotation nationale de péréquation	300 000,00			12 750,00		Montant notifié : 312 750 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	71 500,00		7 000,00			Ajustement prévision budgétaire
65	6557	Contributions	12 000,00	7 200,00				Participations enseignes commerciales
65	6574	Subventions	1 221 260,00		30 000,00			Réduction subvention OMCE
67	6745	Subventions exceptionnelles	1 280,00	5 175,00				Voir détail ci-dessous
023		Virement à la section d'investissement	3 698 407,81	169 355,00				
				181 730,00	37 000,00	144 730,00	0,00	

Équilibre : 144 730,00 = 144 730,00

#### Section d'investissements

Ch./Op.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
210	1321	Subventions de l'Etat	0,00			81 880,00		DSIL Rénovation Conservatoire
27	2184	Mobilier	0,00	2 450,00				Lave-Vaisselle Hôtel de Ville
38	2115	Terrains bâtis	0,00	253 000,00				Acquisition bâtiments Espace Condorcet
17	21578	Autre matériel et outillage	0,00	7 000,00				Illuminations de Noël
208	2128	Agencements et aménagements	0,00	15 000,00				Clôture Ecole Saint-Exupéry
225	2315	Immobilisations en cours - Install. Techn.	165 000,00	24 400,00				Réseaux secs rue d'Anjou
195	2315	Immobilisations en cours - Install. Techn.	9 200,00		10 000,00			Rénovation RD 603 Derr/Colson
020		Dépenses imprévues	138 255,87		40 615,00			
021		Virement de la section de fonctionnement	3 698 407,81			169 355,00		
				301 850,00	50 615,00	251 235,00	0,00	

Équilibre : 251 235,00 = 251 235,00 0,00

<b>Subventions exceptionnelles cf. points 12 et 13</b>		
6745	2 300	CIA Hochwald
	2 875	Aid El Kebir